

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIERS/BROCANTE

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide greniers/Brocante » organisée par l'Association ESPRIT LIBRE se déroulera dans Rond-point Guynemer 18000 Bourges le dimanche 5 juin 2022.

Article 2 :

Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
- Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation.

Il ne sera pas envoyé d'accusé réception de votre inscription.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

La réservation minimale doit être de trois mètres, le coût est de 6,00€ par tranche de 3 mètres Et 2.5€ le mètre supplémentaire

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre d'ESPRIT LIBRE.

Article 4 bis:

La présence du Véhicule avec ou sans remorque à la brocante nécessite obligatoirement un minimum de métrage à réserver suivant la longueur du véhicule avec sa remorque.

Ex : voiture et remorque d'une longueur de 8 mètres, le brocanteur doit payer minimum 8 mètres.

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 6 :

Les enfants exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc....) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 9 :

L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 06h00. L'installation des stands devra se faire de 05h00 à 8h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers/brocante jusqu'à 18h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.

Article 10 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 11 :

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide greniers/brocante.

Article 12 :

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la mairie de Bourges dès la fin de la manifestation.

Article 13 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

L'Association ESPRIT LIBRE se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 15 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 16 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 17 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 18 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le.....2022

Signature
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Organisateur : ESPRIT LIBRE

Adresse : ROND POINT GUYNEMER 18000 BOURGES

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique :

se déroulant le Dimanche 5 juin 2022 à Ville : BOURGES

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : ESPRIT LIBRE

Adresse : ROND POINT GUYNEMER 18000 BOURGES

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale :

se déroulant le Dimanche 5 juin 2022 à Ville : BOURGES

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association / (Raison sociale) :

.....

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse) :

.....

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

.....

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation